

**LE CONFLIT ENTRE LA
FRANCE ET LA CHINE: ÉTUDE
D'HISTOIRE COLONIALE ET
DE DROIT INTERNATIONAL**

Published @ 2017 Trieste Publishing Pty Ltd

ISBN 9780649774784

Le Conflit Entre la France et la Chine: Étude d'Histoire Coloniale et de Droit International by
Henri Cordier

Except for use in any review, the reproduction or utilisation of this work in whole or in part in any form by any electronic, mechanical or other means, now known or hereafter invented, including xerography, photocopying and recording, or in any information storage or retrieval system, is forbidden without the permission of the publisher, Trieste Publishing Pty Ltd, PO Box 1576 Collingwood, Victoria 3066 Australia.

All rights reserved.

Edited by Trieste Publishing Pty Ltd.
Cover @ 2017

This book is sold subject to the condition that it shall not, by way of trade or otherwise, be lent, re-sold, hired out, or otherwise circulated without the publisher's prior consent in any form or binding or cover other than that in which it is published and without a similar condition including this condition being imposed on the subsequent purchaser.

www.triestepublishing.com

HENRI CORDIER

**LE CONFLIT ENTRE LA
FRANCE ET LA CHINE: ÉTUDE
D'HISTOIRE COLONIALE ET
DE DROIT INTERNATIONAL**

3

∞

LE CONFLIT

ENTRE

LA FRANCE ET LA CHINE

ÉTUDE
D'HISTOIRE COLONIALE ET DE DROIT INTERNATIONAL

PAR
HENRI CORDIER
Directeur de la *Revue de l'Extrême-Orient*



PARIS
LIBRAIRIE LÉOPOLD CERF
43, RUE DE MÉDICIS, 43
—
1883

MAY 6 1937

5/6/37

LE CONFLIT

ENTRE

LA FRANCE ET LA CHINE

I

LA FRANCE ET L'ANNAM

Depuis un an, la question du Tong-King a complètement changé d'aspect. La France voulait assurer l'exécution d'un traité signé par l'Annam en 1874 ; l'Annam s'y refusait ou cherchait à éluder ses engagements avec la plus insigne mauvaise foi ; l'honneur de la France était engagé ; ses intérêts et son prestige ne l'étaient pas moins ; il fallait agir et agir vigoureusement, sans hésitation. Nos lenteurs ont permis à la Chine, voisine du Tong-King, d'entrer dans un débat auquel elle était restée jusqu'alors étrangère ; l'Annam est passé au second plan et la question du Tong-King s'est transformée en une question franco-chinoise.

Nous nous proposons de montrer successivement quelles ont été les relations réciproques des trois pays engagés dans le conflit pour dégager nettement ensuite les droits de chacun. Nous n'hésitons pas à dire d'avance,

d'ailleurs, que des recherches auxquelles nous nous sommes livrés il résulte : 1° que les droits de la France sur l'Annam, acquis au prix de longs efforts, sont aujourd'hui indéniables ; 2° que la revendication de ces droits, utile à son commerce et à son industrie, est absolument nécessaire pour la conservation de sa colonie de la basse Cochinchine et de ses intérêts et de son prestige dans l'Extrême Orient ; 3° que la Chine, qui n'est jamais intervenue entre ses soi-disant vassaux et les puissances d'Occident, n'a pas plus le droit d'agir dans l'Annam contre les Français qu'elle ne l'a fait dans la Birmanie contre les Anglais ; 4° que d'ailleurs elle n'a nullement l'intention de pousser les choses à l'extrême et que les difficultés des négociations entre elle et la France sont dues plutôt à l'influence de conseillers hostiles et malhabiles qu'à toute autre cause ; 5° qu'une politique vigoureuse de notre part est absolument nécessaire, des concessions maladroitement devant amener pour nous des conséquences désastreuses ; 6° que les nations occidentales dans l'Extrême Orient sont solidaires les unes des autres, qu'un échec de notre politique aurait les suites les plus fâcheuses pour les intérêts européens en Chine et enfin que l'occupation du fleuve Rouge par la France sera aussi favorable au commerce des autres nations qu'au sien propre.

* * *

Il nous semble que l'opinion publique a singulièrement diminué l'importance de notre action au Tong-King. Il ne s'agit pas ici d'une aventure surgissant par hasard ; il ne s'agit pas d'un projet appartenant en propre à un ministère, voire à la République, mais bien d'une grande pensée conçue il y a plus de cent ans, dont la réalisation a été retardée par suite d'événements malheureux, mais

qui a été reprise par tous les régimes qui ont gouverné la France. L'idée d'un grand établissement colonial sur la côte de l'Indo-Chine, mise en avant sous Louis XVI, ajournée mais non abandonnée par Napoléon I^{er}, ressaisie sous Louis XVIII, a reçu un commencement d'exécution sous le règne de Napoléon III. La troisième République a cherché et cherche à compléter une œuvre à laquelle ont pris part aussi bien les conservateurs, puisque le traité de 1874 a été négocié par les agents de M. le duc de Broglie, que les républicains. Nous nous trouvons donc en présence d'une grande politique coloniale, propre non pas à un groupe, non pas à un parti, mais à la France entière; nous voudrions aujourd'hui essayer de retracer les phases principales de cette politique nationale.

* * *

La Compagnie des Indes orientales, créée en 1664, donna au commerce français, dans l'extrême Orient, un débouché qu'il n'avait pas ou jusqu'alors. Les Portugais, les Hollandais et les Anglais nous avaient d'ailleurs devancés. Dès 1684, la Compagnie des Indes orientales envoyait au Tong-King un agent nommé Le Chappelier, qui trouva les habitants bien disposés pour les Européens et établit un comptoir dans le pays. Deux années plus tard, un autre agent de la Compagnie, nommé Verret, se rendit à son tour en Cochinchine pour choisir un emplacement favorable à la création d'un comptoir.

Il se décida pour Poulo-Condor. Malheureusement, la série des guerres qui affligèrent la fin du règne de Louis XIV arrêta tous les projets d'établissement qu'avaient pu avoir les Français. Plus tard, les rapports de différents autres agents furent également favorables à un établissement, soit à Poulo-Condor, soit en un autre point de la Cochinchine, mais on peut considérer le voyage de Pierre

Poivre à la Cochinchine en 1749 et 1750 comme le vrai point de départ de nos relations avec la Cochinchine.

Son voyage à bord du *Machault* est extrêmement intéressant. Poivre avait pour but d'ouvrir un commerce à la Cochinchine, d'y établir un comptoir et de se procurer, par la voie de Manille ou des places voisines, des plants de noix muscade et de girofle qui devaient être tous portés aux îles de France et de Bourbon. Vers la même époque, un missionnaire de la Société des Missions étrangères, Charles Thomas de Saint-Phalle, fournissait à Dupleix les renseignements les plus précis sur le Tong-King.

Deux occasions d'assurer d'une manière sérieuse l'influence française dans l'Indo-Chine nous avait déjà été fournies : l'une sous Louis XIV, par le ministre du roi de Siam, Constance Phaulkon, dont la chute et la mort, à la révolution de 1688, amena la ruine de notre crédit; l'autre nous avait été indiquée par Dupleix, qui, en 1750-1752, cherchait par une alliance avec le roi de Pégou à nous assurer la possession des bouches de l'Irraouaddy. Une troisième occasion allait nous être fournie par une révolution qui éclata en 1785 en Cochinchine.

Le neveu du dernier souverain de la Cochinchine, Nguyen-Anh, chassé de ses États par des rebelles et réfugié à Saïgon, s'était décidé, sur le conseil d'un missionnaire français, Pigneaux de Behaine, évêque *in partibus* d'Adran, à implorer le secours de la France pour rentrer dans ses États. Il envoya le prélat, muni de pleins pouvoirs et accompagné de l'héritier présomptif du trône, le prince Canh, à Pondichéry, dont le gouverneur, n'ayant pas à sa disposition de troupes pour faire une expédition, engagea l'évêque d'Adran à passer en France. Pigneaux de Behaine fut bien reçu à Versailles. On lui promit un secours de 1,650 hommes, de l'artillerie, des armes, quatre frégates et deux ou trois bâtiments de transport nécessaires à l'expédition. Par un traité signé à Versailles, le

28 novembre 1787, le roi de la Cochinchine cédait à la France la propriété absolue et la souveraineté de l'île, formant le port principal de la Cochinchine, appelé « Hoï-nan » et par les Européens « Touron », ainsi que Poulo-Condor, en échange des secours que Louis XVI promettait d'envoyer. L'évêque d'Adran repassa à Pondichéry, dont le gouverneur, l'Irlandais comte de Conway, devait commander l'expédition projetée. L'Anglais John Barrow raconte qu'à l'arrivée du prélat dans la colonie, Conway avait pour maîtresse M^{me} de Vienne, la femme d'un de ses aides de camp. L'évêque d'Adran fit des visites aux femmes des différents fonctionnaires de Pondichéry à l'exception de M^{me} de Vienne, qui, fort irritée d'être traitée de la sorte, fit retarder l'envoi des troupes en Cochinchine. D'autre part, ce qui est plus vraisemblable, le gouverneur était peu favorable à l'expédition parce qu'il ne la considérait pas comme avantageuse à la France. Quoi qu'il en soit, le traité de Versailles ne reçut pas son exécution ; les projets de l'évêque avortèrent, et, au lieu d'un secours important qu'on lui avait promis, le prélat n'obtint que l'escorte de la frégate la *Méduse*, pour deux navires de commerce armés et équipés à ses frais. Néanmoins, l'évêque d'Adran était accompagné d'un certain nombre d'officiers français, dont le concours ne contribua pas peu à permettre à Nguyen-Anh de remonter sur le trône de ses pères. Parmi ces officiers se trouvaient quelques ingénieurs distingués qui construisirent les citadelles de Saïgon et de Hanoï et fortifièrent la rivière de Hué. En 1802, Nguyen-Anh fit la conquête du Tong-King et ayant ainsi réuni sous son sceptre toute la partie orientale de l'Indo-Chine, il prit le nom de Gia-Long, sous lequel il est plus connu dans l'histoire. Ce prince témoigna toujours la plus grande bienveillance aux Français, mais il exprima à différentes reprises la satisfaction que lui causait la non-exécution du traité de Versailles. Il redoutait fort les Anglais, et il craignait que, s'il eût accordé à la France les